

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 875

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 29

À la seconde phrase de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« des salariés volontaires mentionnés au même I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.